

EN LIMOUSIN

AU FIL DE LA SEMAINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Pour l'assemblée générale 2010 de la Fredon, son président Jean-Marie Roche avait invité Jean-Paul Dalies, président de la Fédération Nationale de Lutte contre les Organismes Nuisibles. Ensemble, ils ont évoqué les grands chantiers en cours et à venir.

La Fredon en route vers l'association sanitaire régionale

Avec les Etats généraux du sanitaire, l'Etat s'est engagé dans la refonte de la politique sanitaire végétale et animale. Une nouvelle étape a été franchie en juillet dernier avec la parution de l'ordonnance qui prévoit le regroupement des organismes à vocation sanitaire en association sanitaire régionale (ASR). En Limousin, la Fredon et le Grasl ont un temps d'avance puisqu'ils se sont déjà rassemblés depuis septembre au sein d'un pôle sanitaire régional. Un rapprochement dont se félicite le président de la Fredon Limousin. Pour évoquer ce tournant décisif, Jean-Marie Roche avait convié Jean-Paul Dalies, président de la FNLON, à l'assemblée générale de la Fredon. Pour ce dernier, la future structuration en ASR est positive. « La création de telles associations permettra de renforcer nos actions et d'innover, explique-t-il. De plus, les missions d'information, de prévention et de lutte qui seront



De gauche à droite aux côtés du président et du directeur de la Fredon Limousin : J.P. Vernozzy et P. Laycuras de la DRAAF Limousin, J.-P. Dalies, président de la FNLON et O. Péchamat, nouveau directeur national.

confiées à l'association sont celles de la FNLON depuis toujours.» Outre la création des ASR, la nouvelle politique de sécurité sanitaire prévoit la redéfinition et la priorisation des dangers sanitaires en fonction de l'intérêt à défendre (général, collectif ou privé), un meilleur encadrement des délégations à des tiers, une prise en charge des coûts différenciée selon le danger sanitaire, etc. Bien qu'elle ne soit pas men-

tionnée, la mise en place d'un Conseil national (et de conseils régionaux) d'orientation de la politique sanitaire agricole est également prévue. L'objectif affiché est la convergence des politiques sanitaires régionales vers une politique nationale unique (et par delà européenne). Des participants à l'assemblée générale voient cependant dans le projet un certain désengagement de l'Etat, notamment financier.

Selon la Draaf pourtant, le montant des enveloppes affectées à la région Limousin est constant depuis 2009.

Autre sujet abordé, la mise en œuvre de la caisse professionnelle de solidarité pour les producteurs de fruits. Créée officiellement depuis septembre, elle est gérée par la FNLON. Le montant de la cotisation demandée aux producteurs de fruits est de 30 € par hectare. Il n'est pas fonction du risque encouru et la caisse n'est par conséquent pas un mécanisme d'assurance. S'il y a

indemnisation, son montant est fixé par une commission régionale présidée par la Draaf et validé au niveau national. Dans la salle, l'absence d'information diffusée sur la création de cette caisse de solidarité est déplorée. Une carence qui proviendrait de la rapidité avec laquelle cette caisse aurait dû être mise en place. Le fonds de mutualisation sanitaire n'est quant à lui pas encore créé.

P. DUMONT

L'ACTIVITÉ DE LA FREDON LIMOUSIN EN 2010

■ Six filières sont animées par la Fredon dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance : céréales à paille, pommes/poires, noix, châtaignes (filière interrégionale depuis 2010), prairies, zones non agricoles. En 2010, la pression parasitaire dans les secteurs de l'horticulture, du maraîchage et des pépinières est qualifiée de moyenne. Concernant les campagnols terrestres, 30 groupements sont engagés dans la lutte en Limousin. Deux campagnes ont été réalisées en Corrèze et Haute-Vienne et une en Creuse. Plus de 600 agriculteurs réalisent des suivis qui viennent s'ajouter à ceux effectués par la Fredon.